

## DELECT 12

(Bloc paraffiné à 0.0012% (0.012g/kg) de Brodifacoum et 0.01% (0.1g/kg) de Dénatonium Benzoate)

### FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon le règlement UE 2020/878 modifiant l'annexe II du règlement REACH 1907/2006/CE, du 18/06/2020 (journal officiel L203) et selon le règlement CLP 1272/2008

Fiche de données de sécurité : Etablie le 08/06/2023

## 1. IDENTIFICATION DU MELANGE ET DE LA SOCIETE

### 1.1. Identificateur du produit

Nom Commercial : DELECT 12  
Autorisation de mise sur le marché (AMM) : FR-2017-0038

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées

Usage : Produit biocide (TP 14), - Appât prêt à l'emploi (RB).

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : SOFAR France  
ZA du Drevers  
BP 02  
29190 Pleyben  
Tél : 02 98 26 61 81  
Fax : 02 98 26 67 88  
[contact@sofar-france.fr](mailto:contact@sofar-france.fr)

### 1.4. Renseignements concernant le notifiant / fournisseur de la matière active

Société : ACTIVA  
Via Feltre, 32  
20132 - Milano  
Italie  
Tél : +39 02 70637301  
Fax : +39 02 70637228  
Courriel : [tecnico@activa.it](mailto:tecnico@activa.it)

### 1.5. Numéros d'appel d'urgence

N° de tél : 01 40 05 48 48 Centre antipoison  
Autre n° : 01 45 42 59 59 (Orfila : permet d'avoir accès au n° du centre antipoison le plus proche)  
Site Internet : [www.centres-antipoison.net](http://www.centres-antipoison.net)

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification du mélange

Catégorie de danger : Produit non classé.  
Mention d'avertissement : Aucune.  
Mention de danger : Aucune.

### 2.2. Eléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger : Aucun.  
Mention d'avertissement : Aucune.  
Mention de danger : Aucune.

#### Conseils de prudence :

P102 : Tenir hors de portée des enfants.  
P103 : Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.  
P308 + P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.  
P314 : Consulter un médecin en cas de malaise.  
P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale

### 2.3. Autres dangers

Contient des substances PBT.  
Brodifacoum.

### 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.1. Substances

Non applicable.

#### 3.2. Mélanges

Nom chimique de la substance active : 3-[3-[4-(4-Bromophenyl)phenyl]-1,2,3,4-tetrahydronaphthalen-1-yl]-2-hydroxychromen-4-one

Formule moléculaire de la substance active : C<sub>31</sub>H<sub>23</sub>BrO<sub>3</sub>

Substance	CAS N°	EC N°	Limites de Concentration spécifiques Facteur M	%(m/m)	Classification selon le règlement 1272/2008/EC
Brodifacoum (Num Index : 607-172-00-1)	56073-10-0	259-980-5	Repr. 1A ; H360D : C ≥ 0.003% STOT RE 1 ; H372 (sang) : C ≥ 0.02% STOT RE 2 ; H373 (sang) : 0.002% ≤ C < 0.02% M=10; M=10	C < 0.002%  0.0012% (0.012g/kg)	Acute tox 1 ; H330, H310, H300 Aquatic acute 1 ; H400 Aquatic chronic 1 ; H410
Dénatonium benzoate	3734-33-6	223-095-2	-	0.01% (0.1g/kg)	Acute Tox 4 ; H302 ; Acute Tox 2 ; H330 ; Eye Dam. 1 ; H318
Triéthanolamine	102-71-6	203-049-8	-	0.01% < C < 0.03%	Substance avec une limite d'exposition sur le lieu de travail établie au niveau communautaire.
Autres composants				QSP 100	

### 4. PREMIERS SECOURS

#### 4.1 Description des mesures de premiers secours

##### Après contact avec la peau

Nettoyer la peau à l'eau puis à l'eau savonneuse.

##### Après contact avec les yeux

Rincer les yeux avec une solution de rinçage oculaire ou de l'eau en gardant les paupières ouvertes au moins 10 minutes.

##### Après contact oral

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Ne pas provoquer de vomissement. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et présentez-lui le contenant du produit ou l'étiquette. Contacter un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal domestique.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les urines peuvent être observées.

#### 4.3 Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'ingestion d'une grande quantité de produit, faire vomir, faire un lavage gastrique contrôler l'activité prothrombinique. Administrer de la vitamine K1 (phytoménadione). Les analogues de la vitamine K1 (vitamine K3 : ménadione par exemple) sont peu actifs et ne doivent pas être employés. L'efficacité du traitement doit être suivie par la mesure du temps de Quick et il ne doit être arrêté que lorsque cette dernière valeur est revenue à la normale et y demeure. Compte tenu de la gravité des hémorragies qui peuvent survenir suite à une ingestion chez l'animal et en particulier chez l'animal domestique, la vitamine K1 peut être administrée même en l'absence de signe d'altération de la coagulation. **Contre-indication** : Anticoagulants.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1 Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** : Utiliser des extincteur à poudre ou à neige carbonique.

**Moyens d'extinction inappropriés** : L'utilisation d'eau pulvérisée afin de ne pas polluer les égouts et la nappe phréatique.

#### 5.2 Dangers particuliers résultants de la substance ou du mélange

Risques de gaz toxiques dans les fumées (monoxyde et dioxyde de carbone, ...).

### 5.3 Conseils aux pompiers

#### Information générale :

Utiliser des jets d'eau pour refroidir les contenants afin d'éviter la décomposition du produit et le développement de substances potentiellement dangereuses pour la santé. Toujours porter un équipement complet de prévention des incendies. Recueillir l'eau d'extinction pour l'empêcher de se déverser dans le réseau d'égouts. Éliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les restes de l'incendie conformément à la réglementation en vigueur.

#### Équipement spécifique de protection pour les pompiers :

Vêtements normaux de lutte contre l'incendie, c.-à-d. Feu (BS EN 469), gants (BS EN 659) et bottes (spécifications A29 et A30) en combinaison avec un appareil respiratoire autonome à air comprimé en circuit ouvert (BS EN 137).

## 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1 Précautions individuelles équipement de protection et procédures d'urgence

Bloquer les fuites s'il n'y a pas de danger. En l'absence de contre-indications, pulvériser de l'eau pour éviter la formation de poussière. Porter un équipement de protection individuelle (équipement de protection individuelle présenté à la section 8 de la fiche de données de sécurité) afin d'éviter toute contamination de la peau, des yeux et des vêtements. Ces indications s'appliquent à la fois au personnel de traitement et aux personnes impliquées dans les procédures d'urgence.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir le produit répandu dans un récipient approprié. Si le produit est inflammable, utilisez un équipement antidéflagrant. Évaluer la compatibilité du contenant à utiliser en vérifiant la section 10. Absorber le reste avec un matériau absorbant inerte. Assurez-vous que le site de fuite est bien aéré. Le matériel contaminé doit être éliminé conformément au point 13.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

D'autres informations sur la protection personnelle et l'élimination des produits sont données en sections 8 et 13.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Prendre les précautions individuelles disponibles afin d'éviter tout contact avec le produit. Ne pas manger, boire ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de toute exposition directe au soleil. Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage. Conserver à moins de 40°C.

### 7.3. Utilisation (s) finale(s) particulière (s)

Information non disponible

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle

Références réglementaires :

BGR	България	НАРЕДБА № 13 ОТ 30 ДЕКЕМВРИ 2003 Г. ЗА ЗАЩИТА НА РАБОТЕЩИТЕ ОТ РИСКОВЕ, СВЪРЗАНИ С ЕКСПОЗИЦИЯ НА ХИМИЧНИ АГЕНТИ ПРИ РАБОТА (изм. ДВ. бр.5 от 17 Януари 2020г.)
CZE	Česká Republika	Nařízení vlády č. 41/2020 Sb. Nařízení vlády, kterým se mění nařízení vlády č. 361/2007 Sb., kterým se stanoví podmínky ochrany zdraví při práci, ve znění pozdějších předpisů.
DEU	Deutschland	Technischen Regeln für Gefahrstoffe (TRGS 900) - Liste der Arbeitsplatzgrenzwerte und Kurzzeitwerte. MAK- und BAT-Werte-Liste 2020, Ständige Senatskommission zur Prüfung gesundheitsschädlicher Arbeitsstoffe, Mitteilung 56.
DNK	Danmark	Bekendtgørelse om grænseværdier for stoffer og materialer - BEK nr 1458 af 13/12/2019.
ESP	España	Límites de exposición profesional para agentes químicos en España 2021.
FRA	France	JORF n°0302 du 29 décembre 2021 Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France. ED 984 – INRS.
FIN	Suomi	HTP-VÄRDEN 2020. Koncentrationer som befunnits skadliga. SOCIAL - OCH HÄLSOVÄRDSMINISTERIETS PUBLIKATIONER 2020:25.
GRC	Ελλάδα	Π.Δ. 26/2020 (ΦΕΚ 50/Α' 6.3.2020) Εναρμόνιση της ελληνικής νομοθεσίας προς τις διατάξεις των οδηγιών 2017/2398/ΕΕ, 2019/130/ΕΕ και 2019/983/ΕΕ «για την τροποποίηση της οδηγίας 2004/37/ΕΚ "σχετικά με την προστασία των εργαζομένων από τους κινδύνους που συνδέονται με την έκθεση σε καρκινογόνους ή μεταλλαξιογόνους παράγοντες κατά την εργασία"».
HRV	Hrvatska	Pravilnik o izmjenama i dopunama Pravilnika o zaštiti radnika od izloženosti opasnim kemikalijama na radu, graničnim vrijednostima izloženosti i biološkim graničnim vrijednostima (NN 1/2021).

NOR	Norge	Forskrift om endring i forskrift om tiltaksverdier og grenseverdier for fysiske og kjemiske faktorer i arbeidsmiljøet samt smitterisikogrupper for biologiske faktorer (forskrift om tiltaks- og grenseverdier), 21. august 2018 nr. 1255.
POL	Polska	Rozporządzenie ministra rozwoju, pracy i technologii z dnia 18 lutego 2021 r. Zmieniające rozporządzenie w sprawie najwyższych dopuszczalnych stężeń i natężeń czynników szkodliwych dla zdrowia w środowisku pracy.
SWE	Sverige	Hygieniska gränsvärden, Arbetsmiljöverkets föreskrifter och allmänna råd om hygieniska gränsvärden (AFS 2018:1).
SVN	Slovenija	Pravilnik o varovanju delavcev pred tveganji zaradi izpostavljenosti kemičnim snovem pri delu (Uradni list RS, št. 100/01, 39/05, 53/07, 102/10, 43/11 – ZVZD-1, 38/15, 78/18 in 78/19).
GBR	United Kingdom	EH40/2005 Workplace exposure limits (Fourth Edition 2020)
EU	OEL EU	Directive (UE) 2022/431; Directive (UE) 2019/1831; Directive (UE) 2019/130; Directive (UE) 2019/983; Directive (UE) 2017/2398; Directive (UE) 2017/164; Directive 2009/161/UE; Directive 2006/15/CE; Directive 2004/37/CE; Directive 2000/39/CE; Directive 98/24/CE; Directive 91/322/CEE ACGIH 2021.

TLV-ACGIH

**BRODIFACOUM**

**Valeur limite de seuil**

Type	Pays	TWA/8h mg/m3	ppm	STEL/15min mg/m3	ppm
OEL	EU	0,002			
TLV-ACGIH		0,002			
Predicted no-effect concentration - PNEC					
Valeur normale en eau douce				0,00004	mg/l
Valeur normale sédiment eau douce				0,043	mg/kg
Valeur normale des micro-organismes STP				0,0058	mg/l

**Health - Derived no-effect level - DNEL / DMEL**

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Acute local	Effets sur les travailleurs		
	Acute local	Acute systemic	Chronic local	Chronic systemic		Acute systemic	Chronic local	Chronic systemic
Orale	0,0000033		0,0000033					
	mg/kg/d		mg/kg/d					

**TRIETHANOLAMINE**

**Valeur limite de seuil**

Type	Pays	TWA/8h mg/m3	ppm	STEL/15min mg/m3	ppm
OEL	EU	5			
Predicted no-effect concentration - PNEC					
Valeur normale en eau douce				0,32	mg/l
Valeur normale en eau de mer				0,032	mg/l
Valeur normale sédiment eau douce				1,7	mg/kg
Valeur normale sédiment eau de mer				0,17	mg/kg
Valeur normale pour eau, relargage intermittent				5,12	mg/l
Valeur normale des micro-organismes STP				10	mg/l
Valeur normale pour le compartiment terrestre				0,151	mg/kg

**Health - Derived no-effect level - DNEL / DMEL**

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Acute local	Effets sur les travailleurs		
	Acute local	Acute systemic	Chronic local	Chronic systemic		Acute systemic	Chronic local	Chronic systemic
Orale								
Inhalation								5 mg/m3
Cutanée								6,3 mg/kg/d

Légende :

(C) = Plafond ; INHAL = Fraction inhalable ; RESP = Fraction respirable ; THORA = Fraction thoracique  
NEA = aucune exposition attendue ; NPI = aucun danger identifié

**8.2 Contrôles de l'exposition**

Dans tous les cas prendre les mesures de protection personnelle suivante :

**PROTECTION DES MAINS**

Pas nécessaire.

**PROTECTION DE LA PEAU**

Pas nécessaire.

**PROTECTION DES YEUX**

Pas nécessaire.

**PROTECTION RESPIRATOIRE**

Pas nécessaire.

**CONTROLE DE L'EXPOSITION DE L'ENVIRONNEMENT**

Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau. Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non-cibles.

**9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Propriétés	Valeurs	Informations
État physique	Bloc	
Couleur	Bleue	
Odeur	Caractéristique	
Seuil olfactif	Non disponible	
Point de fusion / point de congélation	Non disponible	
Point d'ébullition	Non disponible	
Intervalle d'ébullition	Non disponible	
Taux d'évaporation	Non disponible	
Inflammabilité	Non disponible	
Limite inférieure d'inflammabilité	Non disponible	
Limite supérieure d'inflammabilité	Non disponible	
Limite inférieure d'explosion	Non disponible	
Limite supérieure d'explosion	Non disponible	
Point d'éclair	Non disponible	
Température d'auto-inflammation	Non disponible	
Température de décomposition	Non disponible	
pH	6.32 à 19.7°C après 1 min	CIPAC Handbook J - MT 75.3 method (2000)
Viscosité	Non disponible	
Solubilité	Non disponible	
Coefficient partage: n-octanol/eau	Non disponible	
Pression de vapeur	Non disponible	
Densité de vapeur	Non disponible	
Densité relative	$D_{4}^{20} = 1.221 \pm 0.002$	EC A.3. method
Caractéristiques des particules	Non disponible	

**9.2 Autres informations**

Propriétés explosives Non explosif  
Propriétés oxydantes Non disponible

**10. STABILITE ET REACTIVITE**

**10.1 Réactivité**

Aucune réaction dangereuse n'est prévisible dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

**10.2 Stabilité chimique**

Le produit est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées au point 7.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune réaction dangereuse n'est prévisible dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

**10.4 Conditions à éviter**

Aucune en particulier. Cependant les précautions usuelles d'utilisation de produits chimiques doivent être respectées.

**10.5 Matières incompatibles**

Non applicable.

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

La combustion ou la décomposition thermique dégage des vapeurs toxiques et irritantes (oxyde de carbone).

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

En l'absence de données toxicologiques expérimentales sur le produit, nous fournissons des informations sur certaines substances. Il faut tenir compte de la concentration des substances indiquées à la section 3 pour évaluer les effets toxicologiques induits par l'exposition au produit.

### 11.1 Information sur une préparation à concentration équivalente

Information sur une préparation à concentration équivalente

#### ACUTE TOXICITY

Toxicité aiguë par voie orale : DL<sub>50</sub> (rat) > 2000 mg/kg pc.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL<sub>50</sub> (rat) > 2000 mg/kg pc.

Toxicité aiguë par inhalation : Pas de données.

Irritation cutanée (lapin) : Non irritant.

Irritation oculaire (lapin) : Légèrement irritant.

Sensibilisation de la peau (cobaye) : Non sensibilisant.

BRODIFACOUM (RAC Opinion of Brodifacoum, ECHA, Mars 2014)

DL<sub>50</sub> (Orale) = 0.4 mg/kg Souris.

DL<sub>50</sub> (Cutanée) = 3.2 mg/kg Rat.

CL<sub>50</sub> (Inhalation) = 3.0 mg/m<sup>3</sup>.

DENATONIUM BENZOATE (Study Report, ECHA, 1995)

DL<sub>50</sub> (Oral) = 749 mg/kg Rat.

DL<sub>50</sub> (Cutanée) > 2000 mg/kg Rat.

CL<sub>50</sub> (Inhalation) = 0.2 mg/L air Rat.

TRIETHANOLAMINE (Substance Evaluation Report, Août 2015)

DL<sub>50</sub> (Oral) = 6400 mg/kg Rat.

DL<sub>50</sub> (Cutanée) > 2000 mg/kg Rat.

CL<sub>50</sub> (Inhalation) = 1.8 mg/m<sup>3</sup>

#### CORROSION / IRRITATION CUTANEE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger.

#### LESIONS GRAVES/ IRRITATION OCULAIRE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger.

#### SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANEE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger.

#### MUTAGENICITE DES CELLULES GERMINALES

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger.

#### CANCEROGENICITE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger.

#### TOXICITE REPRODUCTIVE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger.

#### TOXICITE SPECIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (STOT) - EXPOSITION UNIQUE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger.

#### TOXICITE SPECIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (STOT) - EXPOSITION REPETEE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger.

#### DANGER D'ASPIRATION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

### 11.2 Informations sur les autres dangers

D'après les données disponibles, le produit ne contient pas de substances figurant sur les principales listes européennes de perturbateurs endocriniens potentiels ou suspectés, ayant des effets sur la santé humaine, en cours d'évaluation.

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

La préparation n'est pas toxique pour l'environnement, nous fournissons néanmoins les données relatives aux composants classés dangereux pour l'environnement.

### 12.1 Toxicité

#### Brodifacoum technique (Activa)

Pour les poissons :

CL<sub>50</sub> (96h) = 0.04 mg/L

Pour les crustacés :

CE<sub>50</sub> (48h) = 0.25 mg/L

Pour les algues / plantes aquatiques :

CE<sub>50</sub> (72h) = 0.04 mg/L

**Dénatonium benzoate** (98%, FOU0005)

Pour les poissons :

LC<sub>50</sub> (96h) = 400 mg/L (Truite).

Pour les crustacés :

EC<sub>50</sub> (48h) = 500 mg/L (Daphnia).

**Triéthanolamine** (FOU0005)

Pour les poissons :

LC<sub>50</sub> (48h) > 10000 mg/l/96h (Leuciscus idus).

Pour les crustacés :

EC<sub>50</sub> (48h) = 609.88 mg/L (Ceriodaphnia dubia).

Pour les algues/ plantes aquatiques :

EC<sub>50</sub> (72h) = 216 mg/L (Desmodesmus subspicatus).

NOEC Chronique Crustacés > 1000 mg/L (Daphnia magna)

**12.2 Persistance et dégradabilité**

**Brodifacoum technique** (Activa)

NON rapidement biodégradable.

**Dénatonium benzoate** (Study Report, ECHA, 1995)

NON rapidement biodégradable.

Biodégradation dans l'eau : 18.17% après 28 jours d'incubation à 20 ± 1°C.

BOD<sub>28</sub> = 0.436 mgO<sub>2</sub>/mg.

**Triéthanolamine** (Study Report, ECHA, 1996)

Rapidement biodégradable.

**12.3 Potentiel de Bioaccumulation**

**Brodifacoum technique** (Activa)

BCF 35134

**Dénatonium benzoate** (FOU0005)

Coefficient de répartition : n-octanol/eau 0,9

**Triéthanolamine**

Information non disponible.

**12.4 Mobilité dans le sol**

**Brodifacoum technique** (Activa)

Coefficient de répartition : sol/eau 6,12

**Dénatonium benzoate**

Information non disponible.

**Triéthanolamine** (FOU0005)

Coefficient de répartition : sol/eau 1 SRC PCKOCWIN v1.66

**12.5 Résultat des évaluations PBT et vPvB**

**Brodifacoum**

Substance considérée PBT (persistante, bioaccumulable et toxique)

**Dénatonium benzoate**

La substance n'est pas PBT/vPvB.

**Triéthanolamine**

La substance n'est pas PBT/vPvB.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

D'après les données disponibles, le produit ne contient pas de substances figurant sur les principales listes européennes de perturbateurs endocriniens potentiels ou suspectés, ayant des effets sur l'environnement, en cours d'évaluation.

**12.7 Autres effets néfastes**

Non applicable.

**13 CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**

**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Une fois le traitement terminé, éliminer l'appât qui n'a pas été consommé ainsi que l'emballage conformément à la réglementation locale. Ne pas laver à l'eau les postes d'appâtage entre les applications ou les ustensiles utilisés dans les postes d'appâtage.

**14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Le produit n'est pas dangereux d'après les conditions actuelles du code « International Carriage of Dangerous Goods by Road (ADR) and by Rail (RID) », du code « International Maritime Dangerous Goods (IMDG), et du code « International Air Transport Association (IATA) ».

**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

Non applicable.

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

Non applicable.

**14.3 Classes de danger pour le transport**

Non applicable.

**14.4 Groupe d'emballage**

Non applicable.

**14.5 Dangers environnementaux**

Non applicable.

**14.6 Précautions spéciales pour les utilisateurs**

Non applicable.

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Information non pertinente.

**15 INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION**

**15.1 Règlementation/législation particulière à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Règlement n°1907/2006/CE (REACH) (et modifications)  
Règlement n°1272/2008/CE (CLP) (et modifications)  
Directive 98/8/CE et règlement 528 /2012  
Règlements délégués UE (Atp. (Adaptations au Progrès Technique) CLP)  
CAR (Competent authority report Brodifacoum) December 2010  
The Merck Index Online  
- Handling Chemical Safety  
- INRS - Fiche Toxicologique (toxicological sheet)  
- Patty - Industrial Hygiene and Toxicology  
- N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials-7, 1989 Edition  
- ECHA website.

**15.2 Evaluation de la sécurité chimique**

Non applicable.

**16 AUTRES INFORMATIONS**

**Phrases H pour les composants : section 3**

H300 : Mortel en cas d'ingestion.  
H302 : Nocif en cas d'ingestion.  
H310 : Mortel par contact cutané.  
H318 : Provoque des lésions oculaires graves.  
H330 : Mortel par inhalation.  
H360D : Peut nuire au fœtus.  
H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.  
Repr. 1A : Toxicité pour la reproduction, catégorie 1A.  
Acute Tox 1 : Toxicité aiguë, catégorie 1.  
Acute Tox 2 : Toxicité aiguë, catégorie 2.  
Acute Tox 4 : Toxicité aiguë, catégorie 4  
Aquatic Acute 1 : Danger pour le milieu aquatique catégorie 1.  
Aquatic Chronic 1 : Danger pour le milieu aquatique, danger à long terme, catégorie 1.  
Eye Dam 1 : Lésions oculaires graves/irritations oculaire catégorie 1.  
STOT RE 1 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'une exposition répétée, catégorie 1.  
STOT RE 2 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'une exposition répétée, catégorie 2.

**Indication à porter sur les postes d'appâtage**

Chaque poste d'appâtage doit être muni d'une étiquette mentionnant les informations suivantes : « ne pas déplacer ni ouvrir » ; « contient un rodenticide » ; « Nom du produit ou numéro d'autorisation » ; « Substance(s) active(s) » et « en cas d'incident, contacter un centre antipoison INRS 01 45 42 59 59 ».

### Légende

ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
BCF	Facteur de Bio Concentration
BOD	Demande d'oxygène biochimique
CAS	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine)
CLP	Classification, Etiquetage, Emballage
DNEL	Niveau dérivé sans effet
DT <sub>50</sub>	Temps de dissipation 50%
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
GHS	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
IATA	Association internationale du transport aérien
IATA-DGR	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'Association internationale du transport aérien" (IATA)
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
IMO	Organisation internationale maritime
LC <sub>50</sub>	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée
LD <sub>50</sub>	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée
OEL	Niveau d'exposition professionnelle
PBT	Bioaccumulation et persistance selon la réglementation REACH
PEL	Niveau prévu d'effet
PNEC	Concentration prévue sans effets
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
TLV	Valeur de seuil limite
TLV CEILING	Concentration qui ne doit pas être dépassée durant l'exposition professionnelle
TWA STEL	Limite d'exposition à court terme
VOC	Composant volatil organique
vPvB	Très persistant et très volatil selon la réglementation REACH

### Bibliographie :

Conclusions d'évaluations de l'ANSES Mai 2017  
RAC Opinion of Brodifacoum, ECHA, Mars 2014  
AMM N°FR-2017-0038 du 13 juin 2017 FANGA B+ BLOC P  
Product Assessment Report FANGA B+ BLOC P January 2017

Toutes les indications contenues dans ce document sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, en accord avec la législation européenne et sont données de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre les mesures nécessaires afin de respecter la législation locale et nationale.

*En cas de mise à jour les paragraphes modifiés sont signalés par le signe : \**